



Patented Medicine
Prices
Review Board

Since 1987

PMPRB COMMUNIQUÉ

OTTAWA, le 27 octobre 2009

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés approuve un engagement de conformité volontaire pour le médicament Neulasta

Le Conseil a émis un avis d'audience le 16 mars 2009 suite à l'Énoncé des allégations du personnel du Conseil selon lesquelles le médicament Neulasta était vendu par Amgen Canada Inc. (« Amgen ») au Canada à des prix supérieurs aux prix calculés conformément aux Lignes directrices du Conseil sur les prix excessifs. Le 13 octobre 2009, Amgen et le personnel du Conseil ont soumis une présentation conjointe au Panel d'audience de même qu'un engagement de conformité volontaire aux fins de résoudre les questions soulevées dans le cadre de l'instance concernant le Neulasta.

En vertu de l'engagement de conformité volontaire, Amgen devra, entre autres, réduire le prix auquel il vend le Neulasta au prix maximum pour 2009 et faire un paiement au gouvernement du Canada au montant de 6 730 120,32 \$ afin de compenser les recettes qui ont dépassé le prix maximum depuis l'introduction du Neulasta jusqu'au 30 juin 2009. Amgen devra également rembourser les recettes supérieures au prix maximum 2009 perçues entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2009.

Amgen s'engage à veiller à ce que le prix du Neulasta reste conforme aux Lignes directrices pour toutes les périodes futures au cours desquelles le Neulasta relèvera de la compétence du Conseil.

Sur ordonnance du Conseil, l'instance concernant le prix du Neulasta est conclue.

L'ordonnance du Conseil est un document public accessible dans le site Web du CEPMB, de même que la présentation conjointe des parties et l'engagement de conformité volontaire, sous « Mandat de réglementation », « Audiences » et « Neulasta » et sous « Engagements de conformité volontaire ».

Le Neulasta (pegfilgrastim) est indiqué pour réduire l'incidence de l'infection, telle qu'elle se manifeste par une neutropénie fébrile chez les patients ayant des malignités non myéloïdes auxquels on administre des médicaments myélosuppresseurs antinéoplasiques.

Référence : Sylvie Dupont, secrétaire du Conseil
Tél. : 613-954-8299; Numéro sans frais : 1-877-861-2350
Courriel : sylvie.dupont@pmprb-cepmb.gc.ca

The mandate of the Patented Medicine Prices Review Board is to ensure that prices charged by patentees for patented medicines sold in Canada are not excessive; and, to report on pharmaceutical trends of all medicines, and on R&D spending by pharmaceutical patentees.

Canada